

Procès-verbal de proclamation des résultats des élections au scrutin proportionnel des membres du

		CONSEIL DE		L'IREM			
		scrutin du		5 décembre 2024			
		Collège		des animateurs en poste dans les 1er et 2nd degrés			
inscrits	32	votants	14	% de participation	43,75	Suffrages exprimés	14
	nombre de s	ièges attribués au co	ollège	[6	
	quotient électoral : suffrages exprimés sièges à pourvoir			_ = [2,3	3 voix	

ONT OBTENU : (il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de ses suffrages contient de fois le quotient électoral - article 719-21 alinéa 4 du Code de l'éducation).

INTITULE DES LISTES	VOIX	SIEGE(S)	RESTE	RANG	SIEGE(S) AU PLUS FORT RESTE
DANIEL Sébastien	14	6	0,00		0
	TOTAL	6 Total siè	ege(s) pourvu(s) 6	0

En conséquence, sont élus (article D 719-21 alinéa 10 du Code de l'éducation)

DANIEL Sébastien
THOUVENIN-ZEARO Audrey
LEY Rodolphe
NEMURAT Claude
- - - - -

Maxéville, le 5 décembre 2024

La Directrice de l'INSPÉ

Nathalie SEVILLA



Procès-verbal de proclamation des résultats des élections au scrutin proportionnel des membres du

		CONSEIL DE		L'IREM				
		scrutin du		5 décembre 2024				
		Collège		des animateurs en poste dans l'enseignement supérieur				
inscrits	17	votants	6	% de participation	35,29	Suffrages exprimés	6	
	nombre de si	èges attribués au co	llège			4		
	quotient élec	storal : suffrages exp sièges à pour		= [1,5	0 voix		

ONT OBTENU : (il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de ses suffrages contient de fois le quotient électoral - article 719-21 alinéa 4 du Code de l'éducation).

INTITULE DES LISTES	VOIX	SIEGE(S)	RESTE	RANG	SIEGE(S) AU PLUS FORT RESTE
Julien MAUBON	6	4	0,00		0
	TOTAL	4	.		0
		l otal sie	ège(s) pourvu(s	5) 4	

En conséquence, sont élus (article D 719-21 alinéa 10 du Code de l'éducation)

MAUBON Julien
HUIN Carine
BERNAT Julien
STEF André

Maxéville, le 5 décembre 2024

La Directrice de l'INSPÉ

Nathalie SEVILLA



Procès-verbal de proclamation des résultats des élections au scrutin proportionnel des membres du

		CONSEIL DE		L'IREM				
		scrutin du		5 décembre 2024				
		Collège		des personnels BIATS travaillant pour l'IREM				
nscrits	2	votants	2	% de participation	100,00	Suffrages exprimés	2	
	nombre de s	ièges attribués au	collège	[1		
	quotient électoral : suffrages exprimés sièges à pourvoir			= 2,00 voix				

ONT OBTENU : (il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de ses suffrages contient de fois le quotient électoral - article 719-21 alinéa 4 du Code de l'éducation).

INTITULE DES LISTES	VOIX	SIEGE(S)	RESTE	RANG	SIEGE(S) AU PLUS FORT RESTE
TIMON Julie	2	1	0,00		0
	TOTAL	1 Total sid	ège(s) pourvu(s	5) 1	0

En conséquence, sont élus (article D 719-21 alinéa 10 du Code de l'éducation)

TIMON Julie

Maxéville, le 5 décembre 2024

La Directrice de l'INSPÉ

Nathalie SEVILLA